



Contrat de Visite

Ferme _____

Le but du réseau des fermes pédagogiques **Le Chemin des Fermes** est de faire découvrir aux enfants les réalités de l'agriculture d'aujourd'hui, grâce à un contact direct avec les exploitations agricoles et les femmes et les hommes qui y travaillent.

Pour les élèves comme pour l'enseignant, la visite d'une ferme est *un temps fort dans le déroulement de l'année*, qui justifie une préparation soignée, tant au niveau de l'organisation matérielle que de la valorisation pédagogique.

Pour l'agriculteur, les enfants représentent un effort d'adaptation à une activité différente de sa vocation initiale puisqu'il va devoir composer des visites attrayantes, rechercher des activités à la portée des enfants, concevoir des documents pédagogiques....

Ce contrat précise les responsabilités des acteurs respectifs pour réussir ce projet commun : **une sortie à la ferme**,
entre

L'agriculteur

Le groupe de

Mme M.

Mme M.

à

niveau école

.....

centre

établissement :

tel

adresse

.....

tel

La visite

date :

durée :

nombre d'enfants.....

Journée ½ Journée autre :

nombre d'accompagnateurs :

Horaire prévu d'arrivée :

âge des enfants :

horaire prévu de départ :

thèmes développés :

.....

.....

.....

Conditions Tarifaires

Coût de la prestation :€ x enfants = € T.T.C.

Payable le jour de la visite sur présentation de la facture,
par chèque bancaire à l'ordre de l'agriculteur.

Les accompagnateurs ne rentrent pas dans le calcul du coût de la prestation. Lorsqu'un groupe est inférieur à 15 enfants, un tarif horaire sera pratiqué.

Des arrhes forfaitaires de 30 euros sont demandées à la signature de ce présent contrat. Le remboursement de ces arrhes n'interviendra qu'en cas de force majeure et à condition que les engagements énoncés ci-dessous aient été respectés.

Engagement des deux parties

L'agriculteur(trice) s'engage à :

- ☞ Assurer personnellement l'accueil des enfants et être présent(e) tout au long de la visite,
- ☞ Proposer tous les supports pédagogiques pour faciliter l'approche de l'exploitation : *avant, pendant et après la visite* : fiches pédagogiques, extraits de documents technico-économiques de l'exploitation, matériaux divers (plumes, paille, lait...),
- ☞ Ne pas fumer, même à l'extérieur, devant les enfants,
- ☞ Mettre en oeuvre tous les moyens pour assurer la sécurité des enfants : aménagement des locaux, balisage des lieux dangereux, présentation des règles de sécurité en début de visite...

Le responsable de groupe s'engage à :

- ☞ Préparer la visite en classe pour permettre aux enfants *une approche dynamique de la ferme*,
- ☞ Mettre en oeuvre tous les moyens possibles pour permettre aux enfants de se rendre sur l'exploitation,
- ☞ Alerter les enfants des risques inhérents à la vie d'une exploitation agricole et veiller aux respects de règles de sécurité édictées par l'agriculteur durant les activités pédagogiques mais aussi au moment du repas : pour eux d'abord (respecter les consignes, ne pas escalader les outils,...) mais également pour les animaux et le matériel de l'agriculteur,
- ☞ Prévoir un encadrement suffisant :
 - en cycle 1 : 1 adulte pour 5 enfants
 - en cycle 2 et 3 : 1 adulte pour 10 enfants
- ☞ Sensibiliser les accompagnateurs à l'importance de leur rôle :
 - veiller au respect des règles de sécurité et à entretenir parmi les enfants une ambiance attentive,
 - le cas échéant, quitter l'atelier en cours pour accompagner un enfant agité sur un lieu plus apaisant.
- ☞ Tenir compte des impératifs (raisons sanitaires ou de sécurité) qui interdisent la visite de certains lieux.
- ☞ Assurer la surveillance des enfants pendant la pause du repas.

Clauses particulières – Avenant au contrat

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Le :

Signature de l'agriculteur

Le :

Signature du responsable de groupe